PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 JUIN 2016

Monsieur le Président accueille Madame Annie Thébault, nouvelle conseillère communautaire de la Commune de La Suze sur Sarthe, suite à la démission de Madame Hamel-Faure et lui souhaite la bienvenue au sein du conseil de communauté.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 12 mai 2016.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Sophie Mousset.

<u>Date de Convocation</u>
17/06/2016

L'an Deux Mille Seize
Le 23 juin, à 20 H 30

à Chemiré le Gaudin

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique,

sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO.

Nombre de Conseillers Etaient présents :

En exercice : 40 Mmes BAYER, BENOIST, CERISIER, COUET, DELAHAYE, GOUET, Présents : 34 HARDOUIN, HERVE, MALATERRE, MONCEAU, MOUSSET, QUEANT, Votants : 37 ROGER, TAUREAU, THEBAULT, Mrs D'AILLIERES, AVIGNON, BACOUP,

BOISARD, BOURMAULT, CHOQUET, CORBIN, COYEAUD, DEGOULET, DHUMEAUX, FONTAINEAU, FROGER, GABAY, GARNIER, JOUSSE, LE QUEAU, MAZERAT, OLIVIER, PAVARD, RENAUD, TELLIER, TESSIER,

TRIDEAU, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: Mmes COUET, HARDOUIN, Mr JOUSSE; Mme BAYER donne pouvoir à Mr LE QUEAU, Mme MONCEAU à Mr AVIGNON,

Mr D'AILLIERES à Mr COYEAUD. Secrétaire de séance : Mme MOUSSET.

Etaient également présentes : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale

des Services et Mme OLLIVIER Delphine, Rédactrice.

□ <u>Décisions du Président prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté</u>

✓ Aménagement du Territoire

- Signature d'une convention avec la SAFER Maine Océan comme suit : mise à disposition d'un dispositif de veille et d'observatoire foncier réalisé à partir du portail internet Vigifoncier / Prix : Abonnement annuel de 3 000 €HT (200 €Commune), en sus l'intégration de couches graphiques complémentaires et les frais de dossiers en cas de préemption / Durée : 3 ans, renouvelable une fois par avenant d'une durée maximale de 3 ans.

✓ Culture

- Signature d'une convention avec le lycée professionnel agricole de Brette les Pins afin de présenter au Musée Malicorne Espace Faïence (MEF) les œuvres des lycéens réalisées lors de la Biennale du département sur le thème du Voyage, du 11 au 21 juillet 2016.
- Signature d'une convention avec Monsieur Marc Uzan, céramiste pour l'organisation d'un stage de tournage à MEF, du 4 au 8 juillet 2016. Durée de la convention : du 27 juin au 15 juillet 2016.
- Signature d'un avenant n°2 au contrat avec l'artiste Mehryl Levisse concernant l'ajout d'un article au contrat, comme suit : Edition : l'artiste pourra disposer d'un forfait de 1 000 €TTC pour l'édition d'un catalogue et/ou produits dérivés de l'exploitation dont il assure la conception et la réalisation. L'aide sera attribuée sur présentation de justificatifs.
- Dégrèvement des cours de musique en faveur d'un élève d'un montant de 114,88 €

- Recrutement d'un Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe (emploi non permanent), 1^{er} échelon, afin d'évaluer les élèves de la classe de violon de l'école de musique, le 2 juillet 2016 (4h maximum).
- Signature d'une convention avec la ludothèque RECREAJEUX de La Suze sur Sarthe pour l'animation de la journée des 10 ans de l'école de musique, aux conditions principales suivantes : installation d'un espace jeux par la ludothèque le 11 juin 2016 de 14h30 à 19h / Coût : 345 €
- Signature d'une convention avec l'école de musique associative de Spay pour le prêt d'un véhicule Berlingo et du matériel de sonorisation de la Communauté de communes le 26 juin 2016, dans le cadre d'une fête de l'école de musique. Coût : mise à disposition gratuite.

✓ Economie

- Attribution d'une gratification de stage d'un montant de 300 ۈ un étudiant en licence de géographie à l'université du Maine, accueilli au sein du service économie du 22/02 au 29/04/2016 pour une durée totale de 21 jours, vu la qualité du travail réalisé.
- Conclusion d'un bail commercial pour le bâtiment d'accueil n°4 situé Zone d'Activités du Val de l'Aune à Roëzé sur Sarthe avec la société Polydécor. Durée : 9 ans à compter du 1^{er} juin 2016. Superficie : 484 m². Loyer : 1 515 €HT/mois.

✓ Enfance/Jeunesse/Social

- Sollicitation d'une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe pour deux projets : aménagements de locaux et achat de matériel nécessaires à la mise en place de la fourniture de repas (montant prévisionnel des dépenses : 5 492,31 € HT / Montant de la subvention sollicitée : 4 393,85 €) et installation d'une climatisation réversible (13 300 € HT / 3 990 €).
- Recrutement d'un Educateur de jeunes enfants (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi accueil, afin de faire face à un surcroît d'activité temporaire du 17 au 20 mai 2016 (19h).
- Recrutement d'un Educateur de jeunes enfants de 1ère classe et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique de 2ème classe (emploi non permanent), 1er échelon, au multi accueil, en l'absence du personnel (congés, formation) du 1er au 30 juin 2016 (78h maximum).
- Recrutement d'un Educateur de jeunes enfants (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi accueil, afin de faire face à un surcroît d'activité temporaire les 2 mai et 15 juin 2016 (14h).

✓ Environnement

- Signature d'une convention de stage avec une étudiante en DUT Génie Biologique option environnement à l'IUT de Tours pour la création, le suivi et la mise en action du Programme Local de Prévention des Déchets du 02/05 au 22/07/2016, 35 heures par semaine. Gratification de 15 % du plafond de la sécurité sociale et remboursement des frais de déplacement.
- Recrutement d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe (agent non permanent), 1^{er} échelon, afin de remplacer un agent de la déchetterie de Roëzé sur Sarthe en congés et afin de renforcer l'effectif les jours de forte affluence dans les déchetteries, du 01/06 au 31/08/2016 (Roëzé sur Sarthe : 294h30 / Guécélard : 138h30).
- Création d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes de l'Orée Bercé Belinois pour la collecte, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries, comme suit : coordonnateur du groupement de commandes : Val de Sarthe / Durée : jusqu'à la clôture du marché / Prise en charge financière : frais répartis de façon égale entre les deux membres du groupement.
- Signature d'un avenant au lot 5 Collecte, transport et traitement du bois avec l'entreprise GDE Le Mans pour la mise en place d'une benne supplémentaire de 40 m³ à la déchetterie de Roëzé sur Sarthe. Durée : du 1^{er} mai au 31 décembre 2016. Montant total : 382,80 €HT.

✓ Hahitat

- Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement IRPL et Paysage Concept dans le cadre du groupement de commandes avec la Commune de Guécélard pour la réalisation de l'aménagement du terrain communal Chemin du dauphin. Montant : 22 169,50 €HT (Communauté de communes : 8 888 €HT / Guécélard : 13 281,50 €HT).
- Création d'un groupement de commandes avec la Commune de Malicorne sur Sarthe pour la passation de marchés de : maîtrise d'œuvre concernant la conception et la réalisation des VRD liés à la construction de logements locatifs sociaux (Communauté de communes) et la conception et la

réalisation des aménagements des espaces publics et paysagers du terrain communal (Commune de Malicorne sur Sarthe) / Prestation de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé/ Travaux ci-dessus pour chacune des parties. Coordonnateur du groupement de commandes : Commune de Malicorne sur Sarthe. Durée : jusqu'à la fin des travaux. Prise en charge financière : partage des frais liés à la consultation et à la passation des marchés au prorata du montant des prestations revenant à chaque membre.

✓ Tourisme

- Signature d'une convention avec l'association Générations Mouvement à Voivres lès le Mans pour la préparation d'environ 200 bouchons en liège permettant la confection des roues à moulin destinées aux ateliers pédagogiques sur le thème de l'hydraulique. Montant : prise en charge financière du matériel nécessaire à la préparation des bouchons et offre de 6 entrées à MEF.

OBJET : Commissions communautaires – Election de membres des Communes d'Etival lès le Mans, La Suze sur Sarthe et Voivres lès le Mans

✓ Commune d'Etival lès le Mans

Suite au renouvellement général des mandats locaux et à l'élection des membres des commissions communautaires, la Commune d'Etival lès le Mans n'avait pas proposé de membre pour siéger à la commission enfance-jeunesse-social.

Par délibération en date du 27 mai 2016, le conseil municipal d'Etival lès le Mans propose comme membre de la commission enfance-jeunesse-social, Monsieur Maxime Monnier, conseil municipal.

✓ Commune de La Suze sur Sarthe

Vu la démission de Madame Marie Hamel Faure en tant que conseillère communautaire de la Commune de La Suze sur Sarthe pour des raisons professionnelles.

Vu l'entrée de Madame Annie Thébault comme conseillère communautaire de la Commune de la Suze sur Sarthe.

La Commune de La Suze sur Sarthe propose que Madame Annie Thébault siège au sein de la commission Economie/Emploi.

✓ Commune de Voivres lès le Mans

Vu la démission de Monsieur Christian Guyon du conseil municipal de Voivres lès le Mans,

Vu que Monsieur Christian Guyon était membre de la commission Habitat,

La Commune de Voivres lès le Mans propose que Madame Martine Couet siège à la commission Habitat.

Pour mémoire, les membres des commissions sont proposés par les Communes et élus par le conseil de communauté au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public.

Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

✓ Commission Enfance-Jeunesse-Social

Monsieur Maxime Monnier, conseiller municipal d'Etival lès le Mans ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Enfance-Jeunesse-Social.

✓ Commission Economie-Emploi

Madame Annie Thébault, conseillère communautaire de La Suze sur Sarthe ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée membre de la commission Economie-Emploi.

✓ Commission Habitat

Madame Martine Couet, conseillère communautaire de Voivres lès le Mans ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée membre de la commission Habitat.

OBJET : Finances – Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) 2016

Le conseil stratégique réuni le 22 juin dernier a rendu majoritairement l'avis suivant sur la répartition du FPIC 2016 : Répartition de droit commun.

Vu les avis du bureau et du conseil stratégique, la répartition du FPIC 2016 est retirée de l'ordre du jour du conseil de communauté.

Monsieur Garnier en déduit que la Communauté de communes n'a pas besoin de recettes nouvelles et que donc, il n'y aura pas à venir la levée d'un nouvel impôt à hauteur de 300 000 €

Monsieur le Président estime la remarque de Monsieur Garnier pertinente. Toutefois, il rappelle que le bureau et le conseil stratégique ont émis des avis favorables à la répartition de droit commun pour le FPIC. Il ajoute que le débat sur le FPIC doit avoir lieu chaque année et il se peut qu'en 2017, l'ensemble intercommunal soit prélevé. Il pense que la Communauté de communes aura certainement besoin de recettes supplémentaires dans les années à venir et qu'à ce moment-là, un débat aura lieu. Il ajoute également que les services communautaires n'ont pas le temps de travailler sur le pacte financier et fiscal. Il espère qu'avec l'arrivée d'un responsable financier, le dossier sera débloqué, car pour lui, il ne faut pas travailler sur une seule ressource financière mais avoir une vision globale sur l'ensemble des ressources possibles.

Monsieur Coyeaud interroge sur le calcul des 49 523 €attribués à la Commune de La Suze sur Sarthe.

Monsieur Le Quéau pense que si le territoire intercommunal redevenait contributeur au FPIC dans les prochaines années, il faudrait alors que les Communes « jouent le jeu ». Il précise que dans ce cas de figure sa Commune serait contributrice. Il faut, selon lui, anticiper cette hypothèse.

Monsieur Dhumeaux dit que cette année, les Maires ont pu débattre sur la répartition du FPIC. Il pense que si le territoire intercommunal devient contributeur, il faudra réfléchir sérieusement aux options à retenir. Il trouve regrettable que quelques Communes « riches » fassent basculer le FPIC. Actuellement, ces Communes perçoivent du FPIC grâce à des Communes « pauvres ». Il dit que ces Communes devront participer si le territoire intercommunal devient contributeur.

OBJET : Personnel – Multi accueil- Augmentation du temps de travail de deux agents pour la mise en place des repas

Afin de répondre aux besoins supplémentaires de service liés à la fourniture des repas, la commission enfance/jeunesse/social propose d'augmenter le temps de travail de deux agents du multi accueil, comme suit à compter du 1^{er} octobre 2016 :

- ✓ Auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe passage de 27 H à 32 H hebdomadaires,
- ✓ Educatrice principale de jeunes enfants passage de 28 H à 33 H hebdomadaires.

Vu le caractère durable de la mise en place de ce service au sein du multi accueil,

Vu l'accord des deux agents concernés sur cette augmentation du temps de travail,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

✓ La création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture de 1ère classe à temps non complet, 32 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2016,

- ✓ La création d'un poste d'Educateur principal de jeunes enfants à temps non complet, 33 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2016
- ✓ La suppression d'un poste d'Auxiliaire de puériculture de 1ère classe à temps non complet, 27 heures hebdomadaires à compter du 30 septembre 2016,
- ✓ La suppression d'un poste d'Educateur principal de jeunes enfants à temps non complet, 28 heures hebdomadaires à compter du 30 septembre 2016.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à ces modifications du temps de travail.

Madame Malaterre fait part de la participation de la Caisse des Allocations Familiales à hauteur de 70 % sur cette dépense nouvelle.

OBJET : Personnel - Centre d'art - Poste de médiateur culturel

Le poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine chargé de la médiation culturelle au Centre d'art de l'île MoulinSart est actuellement pourvu par un agent non titulaire pour un an (du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016).

Vu les dispositions légales en vigueur, il convient de déclarer la vacance du poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine chargé de la médiation culturelle au Centre d'art et de lancer un recrutement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer le recrutement suivant dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

✓ Missions:

- Accueil général des publics ;
- Médiation : Accueillir les publics : visites guidées, ateliers, animations / Concevoir et mettre en œuvre des propositions adaptées aux différents publics / Développer l'offre en médiation au bénéfice du jeune public (développement des outils pédagogiques, des résidences adaptées au jeune public en privilégiant le « hors les murs ») / Promouvoir l'offre de médiation auprès des différents publics et des partenaires ;
- Programmation : Concevoir, budgétiser, organiser et réaliser les événements / Vernissages : organisation et coordination assurées par la chargée de communication du site de l'île MoulinSart en lien avec le médiateur culturel / Définir et assurer la mise en œuvre de la programmation annuelle des résidences d'artistes et des expositions / Développer un réseau de partenariats avec d'autres acteurs culturels ;
- Communication : Mettre en œuvre la communication globale du centre d'art : définir et créer les supports de communication adaptés (en lien avec la chargée des publics/communication du site de l'île MoulinSart), suivre leur mise en œuvre (en lien avec la chargée de communication du site) ;
- Autres missions : Gestion d'une régie et polyvalence pour répondre aux nécessités du service ;

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine, grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine de 2^{ème} classe.
- Temps de travail : temps complet 35 heures hebdomadaires annualisées.
- ✓ Création du poste à compter du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Viot interroge sur l'agent non titulaire occupant le poste actuellement qui a passé les épreuves écrites du concours d'Assistant de conservation du patrimoine.

Monsieur Tellier répond que des entretiens d'embauche auront lieu, suite à la déclaration de vacance du poste et que la candidature de l'agent concerné sera étudiée comme celle des autres candidats, qu'il soit reçu ou non au concours. Il

rappelle la priorité d'emploi aux agents titulaires sous réserve des compétences sollicitées.

OBJET : Personnel - Services Finances / Tourisme / Culture - Création d'emploi - Assistant comptable et administratif

Vu l'organisation préconisée pour le service des Finances suite à l'échec du ler recrutement du futur responsable des finances et des achats (recrutement d'un agent comptable à 0.50 ETP),

Vu le schéma de développement prévoyant pour 2016 un renfort administratif aux services tourisme et culture (0.50 ETP),

Il vous est proposé la création d'un poste d'Assistant-e comptable et administratif-ve, aux conditions principales suivante :

✓ Missions :

- Comptabilité des services :
 - · Vérification, traitement et classement des pièces comptables / Suivi des lignes de crédits,
 - · Gestion comptable du patrimoine / Gestion du FCTVA,
 - · Traitement des régies d'avance/de recette et rédaction des décisions relatives aux régies,
 - · Gestion des relations avec les fournisseurs, les agents des services et les services de l'Etat,
 - · Participation à la préparation des budgets,
 - · Tenue et suivi de tableaux de bord comptables.
- Assistante administrative et comptable services Culture/ Tourisme
- · Comptabilité: Vérification des factures, établissement des bons de commande / Participation à la préparation des budgets / Suivi d'une partie des conventions et marchés publics,
- · Secrétariat-Administratif: Rédaction, frappe et envoi de courriers / Relecture et mise en forme de documents / Rédaction d'une partie des rapports et décisions des services / Mise à jour de bases de données (listing associatif, listing professionnels) / Développement d'outils d'aide à la décision (tableaux de bord, etc) et de suivi des activités / Veille sur l'actualité juridique, économique, culturelle / Participation à l'inscription des élèves de l'école de musique / Réalisation des plannings des agents et suivi des congés-absences.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Adjoints administratifs, grades d'Adjoint administratif de 2ème classe, d'Adjoint administratif de 1ère classe, d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, d'Adjoint administratif principal de 1ère classe.
- Temps de travail : temps complet, 35 heures hebdomadaires
- ✓ Création du poste à compter du 1^{er} octobre 2016.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un poste d'Assistant-e comptable et administratif-ve et décide de lancer un recrutement selon les principales caractéristiques exposées ci-dessus.

OBJET: Projet d'équipement culturel et artistique

Monsieur le Vice-président chargé de la culture rappelle qu'en :

- √ 2005, la Communauté de communes est devenue compétente en matière d'enseignement musical, et que l'antenne de l'école de musique de La Suze sur Sarthe occupait des salles dans une école élémentaire.
- ✓ 2009, à la demande de la Commune de La Suze sur Sarthe, l'école de musique change de lieu et intègre une maison de 244 m² mise à la disposition de la Communauté de communes.

- ✓ 2010, la commission de sécurité a mis en avant des problèmes d'accessibilité au sein de l'école de musique. Les travaux sont estimés à 130 000 € Vu cette situation, Monsieur le Maire de La Suze sur Sarthe a eu l'idée de créer un nouveau lieu d'enseignement musical intégrant également l'enseignement de la danse.
- ✓ 2013, le conseil de communauté par délibération en date du 7 février validait le choix d'un scénario pour la création d'un équipement culturel recevant entre autres l'enseignement musical, sur le site de l'espace communautaire.

Ce scénario prévoit la construction d'un bâtiment de 868 m² comprenant les espaces suivants :

- Accueil	70 m ²
- Administration et vie du personnel	50 m ²
- Enseignement de la musique	507 m ²
- Enseignement de la danse	206 m ²
- Logistique	35 m ²
Les espaces extérieurs sont estimés à	755 m ²

En synthèse, le projet :

- Un établissement ouvert aux différentes disciplines artistiques ;
- Une complémentarité de l'offre artistique (enseignement et pratique) existante sur le territoire ;
- Un lieu de ressources pour les pratiques amateurs ;
- Une ouverture des locaux aux autres disciplines (théâtre, impro, graph, etc...) sur les plages horaires libres et lieu de stages lors des congés scolaires ;
- Une extension possible dans un second temps pour l'enseignement en arts plastiques ;
- Une salle d'audition ouverte pour d'autres disciplines des enseignements ou associations du territoire (ex : théâtre, mise en scène...).

Coût prévisionnel:

DEPENSES	Montant HT
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	50 000.00 €
Consultation de Maîtrise d'œuvre	32 000.00 €
Etudes architecturales	335 180.00 €
Travaux	2 460 000.00 €
Equipements	118 650.00 €
TOTAL	2 995 830.00 €

Pour financer cet équipement les élus souhaitaient le respect de la règle des trois tiers : un tiers de subventions, un tiers d'emprunt, un tiers d'autofinancement.

✓ 2014/2015, les nouveaux élus dans le cadre du schéma de développement revoient à la baisse ce projet en retirant du programme l'espace danse soit environ 25 %.

Vu cette décision et suite au dépôt d'une demande de D.E.T.R. (492 000 €) auprès des services de l'Etat, Madame la préfète rend un avis négatif sur le projet dans la mesure où « les modifications apportées au projet le réduise à un établissement certes intéressant mais qui perd toute particularité dans sa démarche »

Monsieur le Vice-président mentionne qu'à ce jour les recettes obtenues ou quasi assurées sont les suivantes :

RECETTES	Montant
Réserve parlementaire (Mme Tolmont)	20 000.00 €
Etat / TEPCV	132 160.00 €
Etat / DETR (en attente notification)	500 000.00 €
Région des Pays de la Loire (NCR)	154 452.00 €

Département	150 000.00 €
Fonds de concours Commune de la Suze-sur-	120 000.00 €
Sarthe	
TOTAL	1 076 612.00 €

Etant précisé que ni l'Europe, ni le Fonds d'Etat d'investissement local (bourgs / centre bourgs), ni la Région n'interviendront.

Vu les subventions mentionnées ci-dessus, le financement de ce projet serait le suivant :

Subventions	Autofinancement	Emprunt
1 076 612.00 €	959 194 €	959 194 €

La règle des trois tiers (un tiers de subventions, un tiers d'emprunt, un tiers d'autofinancement) fixée par les élus lors du précédent mandat pour développer ce projet est donc respectée.

Par ailleurs, le schéma communautaire, adopté en juin 2015, et portant sur la période 2015-2020 prévoit la création d'un équipement culturel à hauteur de 2 290 000 € sans l'espace dédié à la danse (une proratisation avait été faite à partir des 2 995 830 € estimés, soit 705 000 € pour la partie danse).

Or, toutes les demandes de subvention ont été formulées, dès le départ, au vu de la délibération du 7 février 2013, sur la base d'un projet estimé à 2 995 830 €

Monsieur le Vice-président dit qu'il souhaite faire partager aux membres du conseil un projet d'établissement culturel ouvert aux différentes disciplines artistiques. Pour lui, ce projet n'est pas la création d'une école mais un équipement fonctionnant toute l'année, le soir, un lieu ouvert à tous, ouvert aux associations, un bâtiment extensible par exemple aux arts graphiques, un lieu renforçant l'attractivité du Val de Sarthe.

Monsieur le Vice-président demande au conseil de se positionner sur l'intégration ou non de la danse dans le projet.

Monsieur Gabay demande si les coûts de fonctionnement ont été inclus dans l'étude de ce projet. Par ailleurs, il pose la question de la priorité de cet investissement pour la Communauté de communes.

Monsieur le Vice-président répond qu'un cabinet d'études avait estimé les coûts de fonctionnement en 2013. Il donne les chiffres du compte administratif 2015 : 318 000 € en dépenses de fonctionnement et 68 000 €en recettes, soit 250 000 €à la charge de la Communauté de communes pour 280 élèves inscrits. Il informe que le futur bâtiment pourrait accueillir 350 élèves en musique et 240 en danse. Il souligne que même si la danse coûte plus cher en construction (parquet), elle rapporte plus en raison du montant des tarifs. Il dit que d'après le cabinet d'études, il resterait à la charge de la Communauté de communes 333 000 €

Monsieur Gabay demande dans quel projet global s'intègre cet équipement et parle de l'inégalité d'accès au service pour les Communes excentrées comme Spay et Guécélard.

Monsieur le Vice-président répond que le projet est inscrit dans le schéma de développement communautaire.

Monsieur le Président dit que le projet se fera à La Suze sur Sarthe. Il rappelle que des enseignants dumistes interviennent dans les écoles du territoire, permettant ainsi un accès à la culture sur tout le territoire. Il cite également l'orchestre à l'école (Communes de Saint Jean du Bois puis Louplande).

Monsieur le Vice-président fait part qu'à la prochaine rentrée scolaire, les enseignants dumistes interviendront dans 8 Communes, toutes les demandes ont donc été satisfaites.

Madame Taureau demande si toutes les écoles de danse communales et celles associatives pourront utiliser cet équipement.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Madame Gouet constate que les chiffres donnés datent de 2013. Elle s'interroge sur le maintien de ces subventions, vu l'adoption de la loi NOTRe. Par ailleurs, elle dit qu'en ajoutant l'activité danse, les dépenses de fonctionnement seront plus importantes. Elle en espère autant des recettes.

Monsieur le Vice-président répond que le Département continuera à financer ce type de projet dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques et que la DRAC participera également.

Monsieur le Président rappelle que la culture reste une compétence partagée, financée notamment par le Département et quant aux subventions mentionnées, elles ont été notifiées à la Communauté de communes.

Monsieur Garnier précise qu'il ne votera pas pour ce projet, étant donné que seule la danse de compétence communale est transférée. Il explique que dans beaucoup de Communes, ce sont des associations qui gèrent cette activité. Par ailleurs, il pense qu'avec des dépenses de fonctionnement supplémentaires, la prospective financière de la Communauté de communes ne sera pas bonne. Il rappelle les créations d'emploi à venir (nouvelles compétences communautaires obligatoires notamment) et se demande comment seront financées les ressources humaines supplémentaires nécessaires.

Monsieur le Vice-président en conclut que Monsieur Garnier n'est pas favorable à la réalisation de cet équipement même sans la danse.

Monsieur Garnier acquiesce, car pour lui, l'école de musique compte peu d'inscrits pour un coût de fonctionnement élevé. Il pense que d'autres services à la population sont plus prioritaires que l'enseignement musical. Il est même favorable à la fermeture de l'école de musique.

Monsieur le Vice-président rappelle que la compétence musique n'est pas partielle, que la Communauté de communes offre un service public, qu'elle ne fait pas de l'associatif. Il mentionne qu'il y aura toujours des associations et dans toutes les compétences, que c'est une liberté en France et que la Communauté de communes peut servir de lieu de ressources aux associations. Il dit qu'effectivement, en politique, on peut décider de fermer tout mais qu'advient-il du personnel ?

Monsieur le Président précise, sur les recrutements et les nouvelles compétences, que ceux liés à l'eau et l'assainissement sont relatifs à des dépenses de budgets annexes non financés par le budget général. Pour la création du poste de secrétaire-comptable, il rappelle qu'il s'agit de la création d'un demi-poste supplémentaire car l'autre demi-poste était prévu au schéma communautaire.

Monsieur Garnier constate que le schéma communautaire ne tient pas financièrement et qu'il faudra bien lever l'impôt en raison des recrutements supplémentaires à venir. Il précise qu'il est favorable à une montée en charge du personnel communautaire pour assurer pleinement les compétences déjà existantes.

Monsieur Viot félicite Monsieur Le Quéau pour sa belle présentation du projet, « un beau paquet cadeau ». Il ne demande pas la suppression de l'école de musique mais il trouve que l'équipement proposé est surdimensionné par rapport aux besoins. Par ailleurs, il constate que le projet est prévu à La Suze sur Sarthe et qu'il est donc mal pensé en termes d'aménagement spatial, engendrant des flux de circulation supplémentaires. Il reconnaît l'intérêt de l'éveil musical délocalisé dans les Communes mais il estime que l'éloignement de l'école de musique ne répond pas aux besoins des familles. Il rappelle que des pôles enfance jeunesse ont été créés dans les Communes. De plus, il trouve aussi que les coûts donnés sont obsolètes et pour lui, ils seront

exponentiels quand la compétence danse sera transférée à la Communauté de communes. En conclusion, il indique qu'il n'est pas favorable sous cette forme au projet d'établissement artistique.

Madame Cerisier dit également que le projet est excessif. Toutefois, elle rappelle les remarques défavorables de la commission de sécurité et mentionne d'une part que la Commune de La Suze sur Sarthe ne peut pas financièrement réaliser les travaux de mise aux normes et d'autre part qu'elle craint la fermeture de l'école de musique après le passage d'une prochaine commission de sécurité. Elle explique que l'activité danse est une compétence communale qui accueille des enfants d'autres Communes et qu'en transférant cette compétence, il en sera toujours de même. Elle ajoute que sans le transfert de charges de la Commune de La Suze sur Sarthe, la compétence ne pourra être exercée par la Communauté de communes et qu'il est donc normal que le projet se fasse à La Suze sur Sarthe.

Monsieur Gabay dit que ce n'est pas la centralisation du projet qui l'inquiète mais l'inégalité d'accès au service.

Monsieur le Vice-président s'étonne des réactions. Il explique que ce projet est détaillé dans le schéma communautaire qui a été voté (détail des surfaces et des coûts), que ce n'est donc pas un nouveau projet présenté.

Madame Taureau interroge sur les équipements existants de Cérans-Foulletourte.

Monsieur Le Quéau répond qu'à Cérans-Foulletourte, il existe un bâtiment appartenant à la Communauté de communes.

Madame Gouet trouve qu'une faute grave serait commise en fermant l'école de musique. Toutefois, elle pense que les élus du dernier mandat n'ont pas réfléchi à tout en engageant tous ces projets. Elle précise qu'elle ne veut pas élargir cet équipement à la danse, car cette nouvelle compétence engendrerait des coûts de fonctionnement importants. Par ailleurs, elle dit vouloir le maintien des associations dans les Communes, permettant une convivialité nécessaire au sein de celles-ci. Enfin, elle rappelle que dans le schéma communautaire est prévue une maison de santé. Elle constate le lancement de projets avec des dépenses de fonctionnement que les élus ne maîtriseront pas.

Monsieur le Président dit que la Communauté de communes ne tue pas les associations, qu'elles ont la liberté de continuer à exister, qu'elles ne subissent pas de contraintes de la part de la Communauté de communes.

Monsieur le Président tient à revenir sur les remarques de Monsieur Viot. Au sujet des déplacements non pris en compte dans le schéma communautaire, il précise qu'ils n'ont pas été retenus lors de la réflexion sur le schéma. Il tient à faire remarquer également que des actions communautaires sont menées dans les Communes. De plus, il dit que faire déplacer les enseignants musique dans les Communes engendrerait des coûts et des contraintes supplémentaires (déplacements des enseignants et du matériel). A propos du « surdimensionnement » des équipements, il rappelle qu'à chaque fois qu'il a fallu réduire la voilure d'un projet de construction, il a fallu remettre la main à la poche peu d'années après. Il estime que les élus devraient un peu plus anticiper les besoins. Il souligne que le projet n'est pas pharaonique, que la salle de 100 places pourra accueillir les associations théâtrales qui sont obligées actuellement de louer des salles en dehors du territoire.

Madame Thébault demande si un cinéma peut être prévu.

Monsieur le Vice-président dit que dans la salle sont prévus des gradins gigognes.

Monsieur Olivier évoque l'opportunité d'acheter un bâtiment commercial de 900 m² qui va fermer à La Suze sur Sarthe dans la zone des Trunetières.

Monsieur le Président répond que la proposition pourra être étudiée mais que ce soir, il s'agit de voter le projet avec ou sans la danse.

Madame Delahaye fait part que les élus sont très attachés à la culture. Elle précise que les écoles de musique et de danse fonctionnent grâce aux enfants des Communes voisines et pense que ce serait un atout de réunir les deux écoles au sein d'un même bâtiment.

Monsieur Avignon informe le conseil qu'à Spay, il y a une association de danse et une autre de musique fonctionnant notamment avec des subventions communales et que trois Communes voisines en profitent. Il précise que ces associations souhaitent rester à Spay. Il se dit solidaire du projet communautaire et votera pour le projet avec la danse.

Monsieur Tellier rappelle les aides intéressantes captées pour cet investissement. Il trouve un intérêt à cette approche globale de la culture pour le territoire. Il souligne le fait que ce projet a été adopté dans le cadre du schéma de développement il y a un an et il souhaite désormais que ce dossier avance. Il tient à mettre en avant le bon travail réalisé par les dumistes dans les écoles, profitable aux enfants et aux enseignants. Pour sa part, il constate une égalité d'accès à l'enseignement musical pour les enfants du territoire. Par ailleurs, il évoque la cohésion de l'équipe des enseignants musique autour de ce projet. Il ajoute que cet équipement sera un lieu-ressource sur le territoire.

Monsieur Trideau a trouvé très séduisante et positive la présentation du projet. Il est pour cette maison des arts. Toutefois, il craint un manque de ressources financières à l'avenir, car les coûts de fonctionnement vont augmenter très sérieusement. Il dit que ce ne sera pas possible de les financer sans lever un impôt supplémentaire, d'autant plus qu'un autre projet de démographie médicale va voir le jour.

Madame Cerisier s'abstiendra car elle ne souhaite pas une augmentation des tarifs pour certaines familles du territoire, quand la compétence danse deviendra communautaire.

Monsieur Viot pense que si les tarifs n'augmentent pas ce seront les impôts locaux qui devront augmenter.

Monsieur le Vice-président précise que l'école de musique accueille des enfants et des adultes.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Président tient à dire que quand on a demandé à Winston Churchill de couper dans le budget des arts pour l'effort de guerre, il a répondu : "Alors pourquoi nous battons-nous ?"

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 21 voix pour 9 voix contre et 7 abstentions, confirme la création d'un équipement culturel et artistique d'un montant estimé à 2 995 830.00 €comprenant un espace danse.

OBJET : Malicorne Espace Faïence (MEF) – Tarifs 2016/2017 de l'atelier

Les tarifs de Malicorne Espace Faïence ont été adoptés lors des conseils de communauté en date des 04/02/2016 et 31/03/2016. Toutefois, il vous est proposé de les compléter ou de les modifier comme suit :

Produits	Tarifs 2016/2017
Atelier du musée	
Cours à l'année	
Atelier enfants (à partir de 6 et jusqu'à 12 ans) pendant	Du 1 ^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
la période scolaire (durée 1h30)	150 €l'année (28 séances) payable en trois fois
Minimum 4 enfants	50 €
Maximum 12 enfants	
Atelier enfants (à partir de 6 ans et jusqu'à 12 ans)	Du 1 ^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
vacances scolaires (durée 1h30)	55 €/ enfant = 5 séances

Minimum 4 enfants	
Maximum 12 enfants	
Atelier jeunes et adultes (durée 2h)	Du 1 ^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017, 560 €
A partir de 13 ans	l'année
Minimum 4 personnes	(28 séances) payable en trois fois
Maximum 12 personnes	
Ateliers de sensibilisation	
Atelier barbotine avec encadrant et visite libre du	9 €par pers.
musée (enfant/jeune 6 à 18 ans, demandeurs emploi,	
étudiants) durée 30 minutes (jusqu'à 8 personnes)	
Atelier barbotine avec encadrant et visite libre du	12 €par pers.
musée (adulte)	
30 minutes barbotine en présence de l'encadrant	
(jusqu'à 8 personnes)	
Journée visite (durée 1 h) + séance en atelier (durée 1	11 €/ enfant ou pers.
h) pour groupes scolaires, accueils de loisirs et autres	
groupes constitués	
Atelier tarif sur la base 1 h,	56 €/ heure
in situ,	
hors les murs (60 kms max. et pour une intervention	
minimum de 3h), pour 12 personnes	
Visite guidée collections permanentes et temporaires /	30 €forfait classe
scolaires	
Visite libre des expositions temporaires sans	Gratuité
accompagnant / scolaires (grande galerie)	
Stage adulte (3 séances consécutives de 3h sur 3 jours)	95 €
Matin ou Après-midi	
Loisirs Créatifs	14 €les 3 heures
Gratuit pour 1 accompagnateur pour 1 enfant de – 6	
ans	
Minimum 6 personnes	

Par ailleurs, il vous est proposé de procéder à de nouveaux tarifs de déstockage pour l'année 2016 concernant les produits suivants :

Boutique	Tarifs initiaux	Tarifs déstockage février 2016	Tarifs déstockage juin 2016
Crayon papier	0,70 €	0,5 €	0.10 €
Boite nounours	10,00 €	3 €	1 €
Cadre	15,00 €	3 €	1 €
Cadre	12,00 €	8€	1 €
Lot serviettes potager	45,00 €	8€	2 €
Lot serviettes blason	55,00 €	8€	2 €
Lot set de table potager	49,00 €	8€	2 €
Lot set plumes	65,00 €	8€	2 €
Lot serviettes plume	58,00 €	8 €	2€
Catalogue fleurs des villes	7,50 €	1 €	0,5 €
Catalogue Vallauris	3,00 €	1 €	0,5 €
Catalogue les zanimos	3,00 €	1 €	0,5 €
Dessous de plat bois	26,00 €	10 €	4 €
Vase bouteille gris	80,00 €	15 €	5 €
Coupe cercle	9,00 €	5 €	1 €
Bocal GM	35,00 €	8€	4 €
Bocal PM	25,00 €	6€	2 €
Porte bougie MM	12,00 €	5€	1 €
Coupe rectangle edelweis	12,00 €	5 €	1€

Coupe plate edelweis	12,00 €	5€	1€
Support 3 bougies	11,00 €	4 €	1€
Support 5 bougies	16,00 €	6€	2€
Porte bougie GM	14,00 €	5 €	3 €
Porte bougie PM	10,00 €	3 €	1€
Plateau PM	10,00 €	3 €	1€
Plateau MM	15,00 €	6€	2 €
Photophore coquillage	6,00 €	3 €	1€
Photophore argent	14,00 €	5 €	1 €
Vase calla lily PM	14,00 €	5 €	2€
Flacon	2,00 €	2 €les 2	1 €les deux
Boucle d'oreille perle	20,00 €	1 lot pour 20 €	1 lot pour 10 €
Collier perle	25,00 €	1 lot pour 20 €	1 lot pour 10 €
Collier plaque	28,00 €	1 lot pour 20 €	1 lot pour 10 €
Bougeoir	19,00 €	5 €	1 €
Vase bambou PM	80,00 €	15 €	5€
Vase bambou PM 2	90,00 €	15 €	5€
Vase bambou MM	110,00 €	20 €	6€
Vase bambou MM Vase bambou GM	130,00 €	20 €	6€
Vase évasé	150,00 €	20 €	6€
	13,00 €	5 €	2€
Vase style toile	<u> </u>	3€	0,5 €
Soucoupe	7,00 €	2€	0,5 €
Couverts à salade en hètre	8,00 €	4 €	1€
Tirelire ours	15,00 €		
Assiette bol Sévigné	11,00 €	3 €	1 €
Plat/saladier Sévigné	35,00 €	6€	3 €
Assiette Agathe Taupe	5,00 €	2,5 €	0,50 €
Vase PAROS Brun D23xH26	35,00 €	6€	3 €
Set de table rayures	10,00 €	3 €	1 €
Tasse expresso couleur	13,00 €	5€	1,5 €
Terrine en grès	9,00 €	5€	2€
Coquetier	4,90 €	2€	0,5 €
Théière cosy	19,90 €	8€	1€
Théière Lilystar	19,90 €	1€	0,5 €
Tasse et coupelle	11,00 €	4 €	2€
Mini cocotte GM	12,00 €	4 €	2€
Mini cocotte PM	10,00 €	3 €	1,5 €
Kit d'écriture	1,00 €		0,20 €
Accroche torchon	30,00 €	5 €	1€
Toile bébé	20,00 €	3 €	1 €
Bol	3,50 €	1 €	0,5 €
Marmitte	6,00 €	3 €	1€
Coupelle à oreille	5,00 €	2 €	1 €
Bougie œuf	1,50 €	1 €	0,2 €
Photophore	9,00 €	3 €	1€
Pièces	20,00 €	5 €	1 €
Objet à suspendre	5,00 €	3 €	1 €
Objet à suspendre lot de 5	20,00 €	5€	3€
Coquetier PM	6,00 €	3 €	2€
Coquetier GM	7,00 €	4 €	3€
Centre	15,00 €	5€	2€

Barque mini	8,00 €	2 €	1 €
Triangle	8,00 €	2 €	1 €
DVD	6,00 €	3 €	1 €
Rond de serviette	6,00 €	3 €	0,5 €le lot de 6
Vase saturna PM	54,00 €	15 €	2€
Coupelle boule Pouplard	18,00 €		5€
Ravier 2 lobes Pouplard	19,50 €		5 €
Ravier feston Pouplard	19,50 €		5 €
Ravier rond plein Pouplard	25,00 €		6€
Assiettes lunch Pouplard	23,00 €		5 €
Ravier rect Pouplard	25,00 €		6€
Ravier festons semis de fleurs mauves	27,00 €		21,6 €
Ravier carré plein PM rustique	46 €		36,8 €
Ravier carré plein MM rustique	52 €		41,6 €
Ravier porte cuiller Pouplard	20 €		16 €
Petit vase semi fleur	41 €		32,8 €
Vase tradi ss couverte	21 €		16,8 €
Grand ravier carré Pouplard	30 €		24 €
Abat-jour lampe Luba perles	43 €		25,8 €
Coupe Haute ½ Empire couleurs 191/0	100 €		60 €
Coupe Haute Empire Couleurs 18/2°	92 €		73,6 €
Corbeille Boule Anneaux 80/2	141 €		84,6 €
	125 €		100 €
Assiette ajourée Nevers oiseau			
Coupe Haute Empire Blanche 18/0	105 €		84 €
Corbeille Boule Carreaux 80b/1	141 €		84,6 €
Corbeille Boule Carreaux 80b/2	163 €		97,8 €
Petit cochon 1076	75 €		60 €
Ravier carré ajouré PM 1149A/1	59 €		47,2 €
Ravier carré ajouré MM 1149A/2	66 €		52,8 €
Corbeille ronde italienne 16/2	598 €		478,4 €
Corbeille ovale sur griffes Ita 17B/2	696 €		556,8 €
Corbeille 5 pommes 2/4°	193 €		154,4 €
Corbeille ronde galerie raisins	449 €		359,2 €
Coupe sur pied Empire 21.3	240 €		192 €
Corbeille ovale sur griffe 20.1	250 €		150 €
Coupelle festons 72//5	55 €		44 €
Fruit PM	13 €		10,4 €
Fruit GM	17 €		13,6 €
Poivron Artichaut Poire ou			
pomme/feuille	26 €		20,8 €
Grappe de raisin	46 €		36,8 €
Abat jour lampe flore	47 €		28,2 €
Corbeille ajourée flore	735 €		588 €
Plat à talon Flore	313 €		250,4 €
Pied de lampe ajouré Flore	882 €		705,6 €
Vase Bas Lotus PM	283 €		226,4 €
Gérard Nouri Vase Bas Love Me	226 €		180,8 €
Luba Lampe Perles	632 €		505,6 €
Luba plateau perles	632 €		505,6 €
Corbeille Magnolias PM	614 €		491,2 €
Pied de lampe boule Magnolias 135p	795 €		636 €

Plat talon Magnolias 474 mag	420 €	336 €
Assiette à pain Mille fleurs	31 €	24,8 €
Pichet Mille fleurs	118€	94,4 €
Tasse déjeuner Mille fleurs	64 €	51,2 €
Œuf faïence coq 1119	63 €	50,4 €
Œuf faïence 1119	54 €	43,2 €
Gérard Nouri vase cannelé PM	125 €	100 €
Coupe Pégase PM	98 €	78,4 €
Pot canon Marseille 194/1	107 €	85,6 €
Pot canon Marseille 194/3	139 €	111,2 €
Pot canon Paris 194/5	189 €	151,2 €
Vase Haut Pivoine GM	283 €	226,4 €
Coupe de fruits ovale Trompe l'œil 63.4	1 303 €	1 042,4 €
Vase Lola PM	128 €	102,4 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs 2016-2017 ci-dessus pour l'atelier MEF.

OBJET : ZA du Val de l'Aune – Lancement d'un nouveau programme de bâtiments d'accueil

Un premier programme de construction de bâtiments d'accueil a été lancé en 2007, pour une réalisation effective en 2011. Il a porté sur la construction de quatre locaux d'activités accolés deux par deux pour une surface totale de 1 600 m² (un bâtiment de 500 m² accolé à un bâtiment de 300 m²), sur la ZA du Val de l'Aune à Roëzé sur Sarthe.

Les deux premiers bâtiments ont été vendus dès leur achèvement et les deux autres restent propriété de la Communauté de communes (un est loué via un crédit-bail sur 15 ans, et l'autre via un bail commercial de 9 ans). Ces locaux sont occupés à ce jour par : l'entreprise de plâtrerie Jeudon / MCCM (câblage d'armoire électrique) / Solairepratique.com / Polydécor.

Sur le territoire très peu de locaux d'activité en bon état sont disponibles. Il a donc été acté dans le schéma de développement communautaire 2014/2020 de relancer un nouveau programme afin d'avoir des possibilités d'accueil immédiates d'entreprises. Ce programme portait sur une surface globale de 800 m².

Cependant, deux porteurs de projets locaux seraient susceptibles de réserver les bâtiments, impliquant un programme de construction plus important.

Vu l'avis favorable de la commission économie et du bureau, il vous est proposé de lancer un programme de deux bâtiments (1 000 m² et 400 m²) d'accueil pour une surface totale de 1 400 m² (cette surface pourrait variée en fonction de la confirmation des entreprises). Le bâtiment de 1 000 m² devra être conçu pour être facilement divisible, afin d'en faciliter la location (ou la vente).

Le budget H.T. de l'opération serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais divers (huissier, appel d'offres, frais			
d'acte)	10 000 €	DETR	315 000 €
		Communauté de	
SPS	2 500 €	communes	886 500 €
Contrôle technique	12 000 €		
Maîtrise d'œuvre	100 000 €		
Travaux	1 050 000 €		

Taxes locales	27 000 €		
TOTAL	1 201 500 €	TOTAL	1 201 500 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à la création d'un nouveau programme de bâtiments d'accueil sur la ZA du Val de L'Aune.

Cette décision favorable permettra de lancer la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

OBJET : Zone du Val de l'Aune - Vente d'une parcelle à la société AVENPLAST

L'entreprise AVENLAST est installée sur la ZA de la Bodinière à Roëzé sur Sarthe depuis 1999 (début d'activité dans la pépinière puis construction de son propre local en 2003).

Elle est spécialisée dans la chaudronnerie plastique (fabrication de cuves, carters de protection, tuyauterie...), et compte 7 emplois (5 salariés + 2 gérants).

Vu le développement de son activité, l'entreprise se trouve à l'étroit dans son local actuel et projette la construction d'un nouveau bâtiment de 800 m².

Elle souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de 4 678 m² sur la ZA du Val de l'Aune, à prendre dans la parcelle cadastrée G 2006.

Un compromis de vente a été signé le 7 mars 2016. Le permis de construire est en cours d'instruction.

Vu l'avis favorable de la commission économie/emploi et du bureau, le prix de vente proposé est de 13 €HT/m², soit un rabais de 2 €HT/m² par rapport au prix de vente public avec une condition de création de 3 emplois en CDI dans les 3 années suivant la signature du compromis de vente (un emploi a d'ores et déjà été créé). Cette clause sera insérée dans l'acte de vente à intervenir et fera l'objet d'une convention avec l'entreprise qui sera annexée à l'acte. Les frais de bornage et d'actes sont à la charge du preneur.

Il est également proposé d'insérer une clause permettant à l'entreprise d'être consultée, si un acheteur était intéressé pour acquérir la parcelle voisine.

Monsieur Viot demande si le prix public est égal au prix de revient.

Madame Lefeuvre répond que non, étant donné qu'une partie des terrains viabilisés ont été classés en zone humide, suite à la révision du PLU de la Commune de Roëzé sur Sarthe.

Monsieur le Président confirme que le prix de vente est effectivement inférieur au prix de revient et il souligne que la Communauté de communes soutient ainsi financièrement les entreprises par une aide indirecte.

Vu l'avis de France Domaine en date du 5 janvier 2016,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge de l'économie et de l'emploi à signer l'acte de vente à intervenir avec la société AVENPLAST (ou avec toute autre personne physique ou morale pouvant se substituer à elle) ainsi que tout document relatif à cette vente et notamment la convention de rabais sur le prix de vente. L'acte de vente à intervenir sera établi par l'étude notariale d'Allonnes.

Monsieur Avignon fait part d'un reportage sur les entreprises installée sur le territoire et dit qu'il peut se déplacer dans les Communes avec Monsieur Sylvestre Baptista, le responsable du service économie de la Communauté de communes.

OBJET : Programmation logements sociaux - Lotissement de Pont-Chabeau à Etival lès le Mans - Signature d'une convention de partenariat tripartite

Par délibération en date du 31 mars 2016, le conseil communautaire a validé la participation financière de la Communauté de communes au programme de logements locatifs sociaux porté par la Mancelle d'Habitation, sis le lotissement communal de Pont-Chabeau, sur la Commune d'Étival lès le Mans.

Cette participation à hauteur de 100 000 €est destinée à compenser l'achat du foncier par le bailleur à la Commune, afin de permettre la construction de 12 logements locatifs sur la 1ère tranche du lotissement.

Le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de participation financière entre la Communauté de communes et la Mancelle d'Habitation.

Il convient également de conclure une convention tripartite entre la Commune d'Étival lès Le Mans, le bailleur, et la Communauté de communes formalisant les engagements respectifs des parties :

- ✓ La Commune d'Etival lès Le Mans s'engage à vendre à la Mancelle d'Habitation les parcelles destinées à l'accueil des 12 logements locatifs sur la 1ère tranche du lotissement pour un montant de 100 000 € (TTC ou HT selon la possibilité de récupération de la TVA ou non par le bailleur social), et à exonérer le bailleur des taxes locales.
- ✓ La Mancelle d'Habitation s'engage à construire les 12 logements locatifs et à informer la Commune et la Communauté de communes de l'avancée du projet.
- ✓ La Communauté de communes s'engage à verser une subvention d'équipement de 100 000 € à la Mancelle d'Habitation pour compenser le coût d'acquisition du foncier à la Commune, et à garantir à hauteur de 20 % les prêts obtenus par le bailleur pour la construction des logements.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite à intervenir avec la Mancelle d'Habitation et la Commune d'Etival lès le Mans.

OBJET: MoulinS'Art – Tarifs supplémentaires 2016

Les tarifs du site de MoulinSart ont été adoptés lors des conseils de communauté en date du 24/09/2015, 04/02/2016 et 31/03/2016. Toutefois, il vous est proposé de compléter ces tarifs par la proposition suivante (zone grisée) :

Produits	Tarifs supplémentaires 2016		
Vente de produits du moulin et autres produits du terroir et souvenirs			
Opérations commerciales	(Délibération du 4/02/2016: Gratuité de 20 sachets de farine		
	T80 500g)		
	Gratuités supplémentaires : 80 sachets de farine T80 500 g		
	Soit au total, 100 sachets au titre de l'année 2016		
Billetterie (produits de visite et ateliers pédagogiques)			
Moulin Cyprien			
Visite accompagnée à l'occasion des	Gratuit		
Journées européennes du patrimoine			

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tarif supplémentaire 2016 ci-dessus sur le site de l'île MoulinSart.

OBJET : MoulinS'Art – Tarifs 2017

Il vous est proposé d'adopter les tarifs 2017 pour le Centre d'art, le Moulin et la location des espaces de l'Ile MoulinSart, comme suit :

	Tarifs 2016	2017
Billetterie (produits de vi	site et ateliers pédagogiques)	
Centre d'art		
Visite accompagnée du	Enfants, scolaires, adultes (individuels et	Enfants, scolaires, adultes (individuels et
centre d'art	groupes): 1.50 €/ pers.	groupes): 1.50 €/ pers.
Activités de médiation	Enfants, scolaires (individuels et	Enfants, scolaires (individuels et
	groupes):	groupes):
	- 3.50 €/ enfant comprenant la visite de	- 3.50 €/ enfant comprenant la visite de
	l'exposition + l'atelier en lien avec une	l'exposition + l'atelier en lien avec une
	exposition au centre d'art (2h30)	exposition au centre d'art (2h30)
	- 3.50 €/ enfant atelier land art (2h30)	- 3.50 €/ enfant atelier land art (2h30)
Atelier tout public sur	1 €/ pers.	1 €/ pers
événement Moulin Cyprien		
Visite accompagnée	2 €/ pers.	2 €/ pers.
enfant (1h)	2 C/ pcrs.	2 Cr pers.
Atelier pain enfant	5 €/ pers.	5 €/ pers.
(2h30)		
Atelier farine enfant	3,50 €/ pers.	3,50 €/ pers.
(1h30)	7.6/	7.0/
Atelier hydraulique enfant (1h30)	7 €/ pers.	7 €/ pers.
Atelier tout public sur	1 €/ pers.	1 €pers.
événement	1 o, pero	1 opers.
Visite accompagnée	Groupes en direct : 2 €/ pers.	Groupes en direct : 2 €/ pers.
adulte (1h)	Sarthe Développement / OT de Sablé-sur-	Sarthe Développement / OT de Sablé-sur-
	Sarthe (plate-forme de commercialisation de	Sarthe (plate-forme de commercialisation de
	produits touristiques): 1,50 € / pers. – 2 gratuités à partir de 35 payants +	produits touristiques): 1,50 € / pers. – 2
	gratuités à partir de 35 payants + commission de 12 %	gratuités à partir de 35 payants + commission de 12 %
Atelier pain adulte	Groupes en direct : 5 €/ pers.	Groupes en direct : 5 €/ pers.
(2h30)		
	u site de l'île MoulinSart	
Résidence (mise à	✓ Période hivernale / participation aux	✓ Période hivernale / participation aux
disposition pour des	charges de fonctionnement :	charges de fonctionnement :
activités en lien avec	- Moins d'un mois de mise à	- Moins d'un mois de mise à
le site)	disposition, forfait de 55 €	disposition, forfait de 55 €
	- 1 mois et plus de mise à disposition,	- 1 mois et plus de mise à disposition, forfait de 105 €/ mois
	forfait de 105 €/ mois	
	✓ En dehors de la période hivernale : gratuit	✓ En dehors de la période hivernale : gratuit
	✓ Pour les artistes en résidence : gratuit	✓ Pour les artistes en résidence : gratuit
Atelier	55 €jour	Plus de location d'atelier
Location de la plaine	3	
ou du site pour un	Gratuit (associations de la Communauté	Gratuit (associations de la Communauté
événementiel (mise à	de communes qui valorisent le site)	de communes qui valorisent le site)
disposition		
électricité/eau par		
borne à fluides)		
Salle de séminaire	Association et entreprises 165 €/ soirée	Plus de location de la salle de séminaire
	ou journée	(désormais nommée atelier du moulin
	Supplément de 35 €pour le chauffage en	pour les ateliers pédagogiques)
	période hivernale (de novembre à avril)	pour les meners peungogiques)

Monsieur Dhumeaux est surpris de constater qu'il n'existe pas de tarifs préférentiels pour les écoles du territoire et il estime cela dommageable.

Monsieur Garnier émet la même remarque pour les habitants du territoire.

Monsieur Mazerat prend en compte leur remarque.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs 2017 ci-dessus sur le site de l'île MoulinSart.

Madame HERVE quitte le conseil de communauté.

Date de Convocation L'an Deux Mille Seize

17/06/2016 Le 23 juin, à 20 H 30

à Chemiré le Gaudin

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique,

sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO.

Nombre de Conseillers Etaient présents :

En exercice: 40 Mmes BAYER, BENOIST, CERISIER, COUET, DELAHAYE, GOUET, HARDOUIN, MALATERRE, MONCEAU, MOUSSET, QUEANT, ROGER, Présents: 33 Votants: 36 TAUREAU, THEBAULT, Mrs D'AILLIERES, AVIGNON, BACOUP, BOISARD,

> BOURMAULT, CHOQUET, CORBIN, COYEAUD, DEGOULET, DHUMEAUX, FONTAINEAU, FROGER, GABAY, GARNIER, JOUSSE, LE QUEAU, MAZERAT, OLIVIER, PAVARD, RENAUD, TELLIER, TESSIER, TRIDEAU,

VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: Mmes COUET, HARDOUIN, HERVE, Mr JOUSSE; Mme BAYER donne pouvoir à Mr LE QUEAU, Mme MONCEAU à Mr AVIGNON,

Mr D'AILLIERES à Mr COYEAUD. Secrétaire de séance : Mme MOUSSET.

Etaient également présentes : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale

des Services et Mme OLLIVIER Delphine, Rédactrice.

OBJET: Ile MoulinSart – Convention d'exploitation

du Bistrot-Guinguette-Moulin par la SARL « AU MOULIN DANSANT »

L'exploitation du Bistrot Guinguette Moulin par la SARL AU MOULIN DANSANT a pris fin le 31 décembre 2015. Le nouvel exploitant a pris possession des lieux le 1er mars 2016.

Entre le 1er janvier et le 29 février 2016, et afin qu'il n'y ait pas de coupure du compteur électrique et téléphonique, des frais ont été supportés par la SARL AU MOULIN DANSANT pour un montant de :

Date	Fournisseur	Montant
20/01/2016	EDF	295,16 €
22/01/2016	Orange	25,12 €
18/02/2016	EDF	292,10 €
22/02/2016	Orange	35,40 €
	TOTAL	647,78 €

Il vous est proposé de prendre en charge cette dépenses de 647,78 €en l'absence de gestionnaire sur cette période et de rembourser cette somme à la SARL AU MOULIN DANSANT.

Par ailleurs, l'ex-gestionnaire a adressé une facture de matériels laissés sur place, matériel correspondant pour l'essentiel à l'activité du moulin et des ateliers pédagogiques (tables, tabliers, rouleaux, sachets,...) pour un montant de 1 455 €TTC.

Parallèlement, après constat d'huissier, la SARL AU MOULIN DANSANT retranche de cette facture 683,88 €TTC correspondant à des dégradations et de la maintenance de biens du Bistrot-Guinguette appartenant à la Communauté de communes.

Vu ce constat, il vous est proposé pour ces biens restés sur place de prendre en charge une dépense de 700 €TTC à régler à la SARL AU MOULIN DANSANT.

Monsieur Garnier trouve élevée la consommation d'électricité de 300 € par mois en période hors gel.

Madame Lefeuvre répond que le tarif jaune des professionnels est plus élevé pour la partie abonnement que le tarif bleu des particuliers.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de régler à la SARL « AU MOULIN DANSANT », les sommes suivantes :

- ✓ 647,78 € pour le remboursement des frais d'électricité et de téléphone détaillés cidessus.
- √ 700 € pour l'acquisition de matériel lié à l'activité du moulin et des ateliers pédagogiques.

INFORMATIONS

✓ Administration générale

Monsieur le Président rappelle que la loi ALUR a fixé au 27 mars 2017 le transfert de la compétence P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) aux Communautés de communes. Les Communes bénéficient cependant d'un droit à s'opposer à ce transfert. Un conseil stratégique élargi à la commission aménagement a été dédié à cette question le 21 avril dernier. La présentation projetée lors de cette réunion a, par la suite, été transmise à toutes les Communes. Le bureau communautaire souhaite que ce sujet soit désormais débattu au sein du conseil de communauté du 22 septembre prochain. Pour mener à bien ce débat, il est nécessaire que ce sujet puisse être discuté auparavant au sein des conseils municipaux.

Monsieur Dhumeaux aborde le fonctionnement de la Communauté de communes. Il se dit surpris par les outils utilisés pour la prise de décisions. Il voudrait que soient utilisées d'autres méthodes plus objectives. Par ailleurs, concernant le schéma de développement communautaire il pense que la solidarité affichée n'avance pas suffisamment. Quant au P.L.U.I., il rappelle qu'une partie des élus est contre cette prise de compétence. Il évoque le diaporama envoyé aux Communes, afin que les conseils municipaux prennent une décision. Il a constaté une absence de données nécessaires à la décision, comme le coût d'un P.L.U.I., la taxe d'aménagement, la mise en place d'une charte fonctionnement, Il estime que dans un débat tout doit être connu pour être débattu.

Monsieur Garnier évoque la venue de la Vice-présidente chargée de l'aménagement du territoire et de Monsieur Sylvestre Baptista au conseil municipal de Röezé sur Sarthe pour présenter le P.L.U.I. Il dit que l'exposé oral présenté était bien fait et neutre mais trop technique pour les conseillers municipaux peu au fait de ce sujet. Il rappelle que c'est un dossier compliqué et qu'au-delà des diapositives, les conseillers municipaux ont besoin de comprendre les enjeux de ce P.L.U.I. Il ajoute que les conseillers ont été surpris du calendrier, qu'ils se sont demandés, dans l'hypothèse où la compétence P.LU.I. devenait intercommunal en mars 2017 si l'élaboration du document interviendrait avant la fin du mandat, vu les délais de réalisations annoncés pour celui-ci.

Monsieur le Président constate deux réactions différentes, suite à la présentation du P.L.U.I. Il en conclut que « la vérité se trouve au milieu ».

Madame Gouet informe le conseil du passage de la Caravane des Alternatives sur le territoire : le 10 août 2016 à Fillé sur Sarthe et le 11 août 2016 à Malicorne sur Sarthe.

Madame Gouet interroge Monsieur le Président à propos de sa candidature aux législatives, vu les annonces dans la presse. Elle lui demande comment il compte faire pour que la Communauté de communes puisse fonctionner le mieux possible avec toutes les charges liées aux mandats qu'il exerce.

Monsieur le Président répond que cette question n'a pas lieu d'être posée ce soir dans cette assemblée. Il rappelle la loi sur le cumul des mandats. Il dit de ne pas commencer à construire des plans, que la Communauté de communes n'est pas un outil elle est composée d'hommes et de femmes au service d'un projet et que les agents communautaires ne sont pas également des outils. Il pense qu'il y a un collectif à créer et que ce n'est pas facile d'aller dans le même sens, qu'il faut avancer pour le bien-être des habitants du territoire. Il ne veut pas entendre que la Communauté de communes soit traitée de « gros truc » contre les petites Communes. Pour lui, Communes et Communauté ne sont pas opposées, elles partagent des projets.

Monsieur Dhumeaux dit que pour travailler ensemble et collectivement il faut avoir confiance et travailler en confiance, c'est cela qui fera avancer les élus.

Madame Cerisier trouve que la question de Madame Gouet est légitime et que c'est le lieu pour en parler.

Madame Gouet évoque le temps nécessaire pour la campagne électorale des législatives.

Monsieur le Président répond qu'il assumera et que si pendant la campagne électorale, les élus estiment qu'il ne remplit pas correctement ses missions, il faudra le dire et en débattre au sein du conseil de communauté. Il rappelle qu'il ne craint pas l'avis de ses collègues conseillers communautaires.

Informations Diverses:

2016	Bureau	Conseil	Autre
Juin	9	23 Chemiré le Gaudin	
Juillet	12		
Septembre	8	22 Etival lès Le Mans	
Octobre	6 et 20		
Novembre	17 / 29 !!! Attention changement de date !!!	3 Fillé sur Sarthe	
Décembre	1 (annulé)	15 Fercé sur Sarthe	

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
DEGOULET Miguel		BAYER Stéphanie	
PAVARD Michel		LE QUEAU Alain	
CORBIN Bruno		GARNIER François	
FRANCO Emmanuel		MOUSSET Sophie	
QUEANT Marie-Paule		RENAUD Michael	
DHUMEAUX Dominique		TAUREAU Catherine	
GOUET Thérèse		BOISARD Jean-Paul	
TRIDEAU Loïc		BOURMAULT Luc	
BENOIST Jacqueline		AVIGNON Jean-Yves	
FROGER Rémy		GABAY Marc	
TESSIER Yves		HARDOUIN Katia	
VIOT Alain		MONCEAU Nathalie	
HERVE Armelle		D'AILLIERES Emmanuel	
TELLIER Noël		CERISIER Geneviève	
CHOQUET Philippe		COYEAUD Jean-Marc	
MAZERAT Xavier		DELAHAYE Delphine	
ROGER Carole		THEBAULT Annie	
BACOUP Frédéric		OLIVIER Patrice	
FONTAINEAU Hervé		COUET Martine	
MALATERRE Sandrine		JOUSSE Claude	